

La théorie de la prédication entre logique et linguistique

Dinu Moscal*

Key-words: *linguistic predicate, logical predicate, copula verb, semantics, syntax*

1. Préliminaires

Les premiers commentaires à propos de la prédication se trouvent dans les écrits philosophiques de maturité de Platon. L'analyse de l'argumentation dans le *Sophiste* représente le premier débat sur la modalité de construction des énoncés. Ce qui est un sujet de réflexion chez Platon devient une analyse théorique proprement dite chez Aristote, dans *De l'interprétation*, théorie dont les principes se retrouvent principalement dans les deux ouvrages suivants de l'*Organon*, *Premiers Analytiques* et *Seconds Analytiques*. Tout comme dans le cas d'autres catégories linguistiques ou éléments généraux de la langue, le phénomène de la prédication et l'état du prédicat ont une histoire plus riche dans le domaine de la philosophie, plus précisément, dans le domaine de la logique, que dans le domaine de la linguistique, soit qu'il s'agit du niveau descriptif, à savoir la grammaire, soit qu'il s'agit du niveau de l'analyse théorique, science constituée il y a seulement un siècle. Le but de la présente étude est la mise en évidence de la nécessité d'ériger une définition du prédicat qui ne soit pas tributaire de la logique, car l'objet de recherche «prédication» du domaine de la logique n'est pas identique à l'objet de recherche «prédication» du domaine de la linguistique. Vu que les grammaires actuelles poursuivent la tradition des premières grammaires en ce qui concerne l'état linguistique du prédicat, l'analyse de ce phénomène s'est fixée dans la vision aristotélicienne, qui s'est imposée chez les grammairiens grecs et latins et devient «universelle» par les grammaires médiévales, période où les scolastiques affirmaient une équivalence entre le concept de 'science' et la logique aristotélicienne.

2. Problématique générale

L'une des différences importantes entre la perspective logique et celle de la linguistique concernant la prédication consiste dans le rôle de la valeur du vrai et du

* Académie Roumaine, Filiale de Iasi, Roumanie.

Cet article a été rédigé dans le cadre du projet «La société basée sur la connaissance – recherches, débats, perspectives», cofinancé par l'Union Européenne et le Gouvernement de la Roumanie, du Fonds Social Européen, par le Programme Opérationnel Sectoriel de Développement des Ressources Humaines 2007-2013, POSDRU/89/1.5/S/56815.

faux dans la logique traditionnelle, ce que – en accord avec Levinas – on peut assimiler globalement à l'ontologique, car c'est toujours une certaine réalité qu'on peut affirmer ou nier. Relatif à la logique, le substrat ontologique de la prédication est un facteur essentiel, car la logique pointe sur la vérité de la relation entre la substance et une qualité qui lui est attribuée (bien entendu, sauf la logique des sophistes). Par contre, la linguistique ne se limite pas aux énoncés susceptibles des valeurs de vrai ou du faux (à savoir le logos apophantique d'Aristote), car une question, une requête, une promesse, une menace sont aussi des énoncés/ phrases. De plus, un énoncé ne présente pas nécessairement une «substance», à savoir un sujet (de la prédication), comme la simple affirmation d'un état, par exemple *Il neige* (*il* est seulement une partie du morphème qui indique la troisième personne singulier du verbe).

La prédication en tant qu'entité linguistique exige une définition et une analyse qui doivent refléter les libertés qui caractérisent la langue, et non pas les circonscrire au logos apophantique, qui représente seulement une partie des énoncés possibles. Il s'agit du niveau général du langage discursif, identifié au début de l'ouvrage *De l'interprétation* comme logos sémantique. Aristote souligne que l'objet de la logique n'est que le logos apophantique, c'est-à-dire une zone bien délimitée du logos sémantique. Le prédicat linguistique est défini dans l'encadrement de la logique, qui présume la relation substance – qualité, où il est l'expression linguistique de la qualité, tandis que le sujet est l'expression linguistique de la substance. Cette perspective dérive d'une double généralisation. D'une part, il s'agit d'un passage du niveau logique du logos apophantique au niveau linguistique du logos apophantique. La logique analyse les énoncés du niveau du logos apophantique, cependant non pour l'énoncé lui-même, mais pour son substrat logique et pour l'expression linguistique adéquate à ce substrat. D'autre part, il y a la seconde généralisation: on passe du niveau du logos apophantique au niveau du logos sémantique. C'est ainsi que la grammaire aboutit à des résultats qui reflètent des réalités hétéroclites, à savoir des réalités de la langue et des réalités de la pensée associée à la langue. Par exemple, dans le cas de la phrase déclarative (affirmative ou négative) – à savoir au niveau du logos apophantique –, la fonction logique de ses éléments se juxtapose à la fonction linguistique, mais la définition ne peut pas être la même, car le prédicat linguistique nécessite une définition qui renferme tout type de phrase, à savoir ce qu'Aristote a nommé «logos sémantique». De plus, définir la prédication comme fonction linguistique suppose d'analyser l'acte linguistique lui-même, et pas seulement la compatibilité logico-sémantique entre les éléments constitutifs d'une phrase. Dans une étude consacrée à l'interférence entre logique et grammaire, Coseriu insiste sur cette différence capitale entre l'analyse linguistique et l'analyse logique d'une phrase:

Zu bemerken bleibt gleichwohl, dass es der Logik geht nicht um die Rede als sprachliches Phänomen, sondern vielmehr um den darin ausgedrückten Gedanken und höchstens um das Verhältnis von Gedanken und sprachlichen Ausdruck (Coseriu 1987: 2).

Il y a bien de linguistes (Saussure 1922: 153; Hjelmslev 1968: 8; Coseriu 2004; Pfister 1976; Wilmet 1997: 282-283) qui ont fait de remarques à propos de

l'ascendance logique de la grammaire, mais celle de Baudoin de Courtenay semble indiquer le plus clairement la nécessité et même la modalité de surmonter cet embarras de la grammaire:

Jusqu'à présent personne n'a encore essayé d'écrire une syntaxe sans recourir à ce support scolastique qui est fait à la fois d'un mélange de grammaire et de logique, et de la manie d'imputer à la langue ce que même l'analyse la plus rigoureuse ne saurait y découvrir, pour la bonne raison que cela [la logique] ne s'y trouve pas (Baudoin de Courtenay, *apud* Veyrenc, 1980: 13).

La simple existence des énoncés verbaux sans sujet prouve que la définition du prédicat comme entité linguistique ne peut pas se rapporter au sujet, car le prédicat linguistique n'implique pas obligatoirement une relation (avec un sujet), à l'exemple du prédicat logique, qui suppose la relation substance–qualité. Cette simple différenciation nous montre qu'une définition linguistique du prédicat doit avoir un plus haut degré de généralité. La base logique de la définition linguistique du prédicat est visible aussi dans l'importance donnée au contenu lexical, l'information sur la variation formelle n'étant qu'une simple spécification dans les définitions des grammaires, sans poser la question sur sa valeur dans l'énoncé. Une définition adéquate du prédicat linguistique devrait tenir compte de cette problématique et reconsidérer le prédicat comme réalité linguistique.

Le premier pas nécessaire pour atteindre ce but est celui de bien comprendre le concept aristotélicien de 'prédicat'. Une courte présentation de la perspective aristotélicienne mettra en évidence la différence entre le prédicat comme objet d'étude de la logique (traditionnelle) et le prédicat comme objet d'étude de la grammaire, mais aussi l'emprunt de la conception logique par les grammairiens.

3. La perspective aristotélicienne sur le prédicat et la tradition de la grammaire

Tout d'abord, il faut remarquer que la perspective parménidienne du logos – unité à trois niveaux, à savoir ontologique, gnoséologique et linguistique – n'est pas disparu chez Aristote. La concordance entre ces trois niveaux se retrouve dans l'analyse du logos apophantique dans *De l'interprétation*. La représentation conceptuelle de la réalité est «identique chez tous» (*De l'interprétation*, 1, 16a), donc il y a une congruence entre le niveau ontologique et le niveau gnoséologique¹, tandis que le niveau linguistique n'est qu'une simple expression de la représentation conceptuelle. La congruence entre les trois niveaux vise une compréhension unique et unitaire de la réalité ontique, qui est reflétée comme telle au niveau gnoséologique, qui, à son tour, est exprimé comme tel au niveau linguistique. L'analyse du logos apophantique chez Aristote est en réalité l'analyse de son substrat logique, qui est la représentation conceptuelle de la réalité (cf. *Métaphysique* 1051b).

L'état du verbe copulatif chez Aristote est déterminé à partir cette perspective, c'est-à-dire dans les phrases déclaratives, dont la validité peut être vérifiée en se

¹ Pour le problème de l'universalité de la prédication dans la logique sémantique, mais aussi dans la logique formelle, voir Cocchiarella 1986.

rapportant à la réalité désignée par une telle phrase. La théorie de la prédication et, implicitement, l'état du verbe copulatif, se base sur le logos apophantique seulement, qui est une partie de la totalité de types d'énoncé possibles dans une langue, ce que Aristote nomme «logos sémantique». Vu ce contexte, la valeur de simple copule de ce qui est nommé «verbe copulatif» en grammaire est un fait normal, car Aristote s'occupe de la logique et pas du tout de grammaire²:

En elles-mêmes [*être* ou *ne pas être*], en effet, ces expressions ne sont rien, mais elles ajoutent à leur propre sens une certaine composition qu'il est impossible de concevoir indépendamment des choses composées (*De l'interprétation*, 3, 16b).

Cette définition est suffisante au niveau logique, mais ce n'est pas le cas au niveau linguistique. Du point de vue de la linguistique on n'a pas la liberté d'une telle expression «le verbe *est* (qu'on l'appelle nom ou verbe) forme le troisième élément de l'affirmation» (*De l'interprétation* 10, 19b). Les grammairiens le nomment «verbe copulatif», mais le terme n'est pas unitaire, car il est appelé «verbe» conformément à son état linguistique et «copulatif» conformément à son état logique, tandis que le syntagme désigne une réalité linguistique.

Ignorer ou mettre au second plan l'information grammaticale, qui confère la fonction au niveau discursif de la langue (en réalité c'est la fonction qui revêt une certaine forme grammaticale ou qui s'empare d'une certaine place dans la phrase), et se fonder sur le contenu lexical des éléments qui accomplit une fonction ne peuvent que nous amener à une perspective pareille à celle de la logique. Ainsi, conformément à la perception propre à l'analyse fonctionnelle des énoncés, la copule a le même état qu'au niveau logique, car elle n'a pas d'arguments (valences), ceux-ci étant liés au nom prédicatif. Autrement dit, la copule est un simple «opérateur», qui indique le temps. Le verbe copulatif est considéré comme similaire aux verbes auxiliaires. Selon Hengeveld (1992: 30), la copule serait une sous-classe des auxiliaires («copulas form a subclass of the class of auxiliaries») et, de plus, elle ne serait pas une partie du prédicat:

A copula enables a non-verbal predicate to act as a main predicate in those languages and under those circumstances in which this non-verbal predicate could not fulfill this function on its own [...]. From its supportive function it follows that the copula itself is not a (part of the) predicate, but an auxiliary accompanying a non-verbal predicate and its arguments (Hengeveld, 1992: 32).

Cette perspective est, en définitive, la même que celle qu'on trouve dans les grammaires, qui suivent la vision logique, où on observe la relation entre les contenus lexicaux des éléments, vus comme un reflet de la réalité que ces mots désignent. Il s'agit de ce qu'Aristote affirme dans *De l'interprétation*, 3, 16b: «De plus, le verbe [ῥῆμα] est toujours le signe de ce qu'on dit d'une autre chose, savoir de choses appartenant à un sujet ou contenues dans un sujet».

La grammaire travaille avec ces concepts empruntés de la logique, en ignorant

² Raimund Pfister (1976: 105) affirme, et il a raison, que, en réalité, les connaissances de grammaire grecque d'Aristote très basses par rapport aux connaissances grammaticales des nos jours: «Wir müssen uns damit abfinden, daß Platon und auch Aristoteles weniger griechische Grammatik konten als ein deutscher Gymnasiast».

le fait que le niveau discursif de la langue ne peut pas être réduit au logos apophantique, sans prendre en considération que du point de vue de la logique la relation prédicative peut se situer en dehors du niveau discursif de la langue. Un fait très simple, comme la possibilité de créer des énoncés/ phrases sans sujet, est un argument que la définition du prédicat par rapport au sujet n'est pas suffisante.

4. Le prédicat linguistique

Le syntagme terminologique «prédicat linguistique» est utilisé pour mettre en évidence la nécessité de donner une définition adéquate de cette réalité linguistique et de faire une distinction entre la prédication logique et la prédication mixte, à savoir les énoncés sans verbe, où la prédication est réalisée par des moyens suprasegmentaux (intonation, par exemple: *La voiture!*) ou para-verbaux (le geste et la mimique, par exemple: *Le livre!* <Prends-le/ Donne-le-moi!>).

Un trait général de la définition du prédicat dans les grammaires est la relation avec un sujet: le prédicat «dit» quelque chose sur le sujet. Autrement dit, on ne peut exprimer simplement quelque chose, mais seulement exprimer quelque chose sur une autre chose, à savoir exprimer un prédicat d'un sujet. Pourtant, il y a des énoncés verbaux sans sujet. Les énoncés impersonnelles, comme *Il neige*, *Il fait beau*, présentent la forme grammaticale de l'impersonnel, homonyme à la troisième personne singulier. Par conséquent, la définition du prédicat linguistique ne peut pas se baser sur la relation sujet – prédicat, spécifique au logos apophantique, donc valable seulement au niveau de la logique. Ce type d'énoncé se réduit à l'affirmation³ de quelque chose, sans insister sur une relation avec un sujet, car cela n'est pas général, ou, autrement dit, c'est général, mais non pas universel. Cette restriction de la définition du prédicat linguistique doit être considérée en tant que telle, afin de déceler l'élément spécifique de la prédication linguistique. «L'affirmation de quelque chose» implique deux réalités: l'acte d'affirmer et ce qui est affirmé. Autrement dit, l'énoncé *Il pleut* est en même temps la dénomination de quelque chose et l'affirmation de cette chose. S'il s'agit de la simple dénomination, on utilise le nom *pluie*. Ou, pour donner un autre exemple, ce qui on affirme par l'énoncé *Le ciel est bleu* est contenu dans le syntagme *le ciel bleu* aussi, mais sans être affirmé. Qu'est-ce qui fait qu'un syntagme soit considéré comme un énoncé / une phrase et pas seulement comme un syntagme? Tous les deux syntagmes désignent la même réalité. Si on les examine du point de la désignation, puis au niveau du contenu lexical, on peut constater qu'ils désignent la même réalité et qu'ils présentent le même contenu lexical. Du point de vue de la logique, *bleu* est prédicat de l'énoncé (*Le ciel est bleu*). Pourtant *bleu* existe aussi dans le syntagme, ce qui ne suffit pas pour qu'on parle d'une proposition. Du point de vue de la linguistique (de la grammaire), *bleu* ne contient aucun contenu grammatical qui lui confère la fonction syntaxique de prédicat. La fonction de prédicat n'est pas donnée par le contenu lexical de *bleu*, présent dans le syntagme *le ciel bleu* aussi, mais par

³ Le mot *affirmation* doit être compris dans le sens général comme affirmation discursive, sans aucun lien avec le sens d'assertion. La problématique liée au type de l'énoncé, affirmatif ou non, ne sera pas discutée ici, mais il est connu qu'un énoncé exclamatif ou interrogatif, à la différence du niveau logique, ne pose pas de questions sur la prédication au niveau linguistique.

ce qui est attaché au contenu lexical du syntagme et qui fait que l'information lexicale passe du niveau significatif de la langue au niveau discursif de la langue, fait possible seulement par son insertion dans le temps (discursif). Cette insertion se réalise par la mise en rapport d'un état ou d'une action avec le temps du locuteur, rapport codifié dans le temps grammatical du verbe (ou du verbe copulatif).

La définition du prédicat (ῥῆμα, qui inclut tant le niveau logique que le niveau linguistique, où on ne fait pas la différence entre partie de discours et fonction syntaxique) par le temps apparaît déjà chez Aristote, qui fait la remarque que le ῥῆμα-même sans temps n'est autre chose que ὄνομα, à savoir réduit à la signification (lexicale):

Le verbe [ῥῆμα] est ce qui ajoute à sa propre signification celle du temps: aucune de ses parties ne signifie rien prise séparément, et il indique toujours quelque chose d'affirmé de quelque autre chose. – Je dis qu'il signifie, en plus de sa signification propre, le temps (*De l'interprétation*, 3, 16b).

Donc l'importance de la catégorie «temps» n'a pas du tout été ignorée dans les premières analyses du niveau discursif de la langue. Pourtant, c'est la deuxième partie de la définition, fixée dans les limites du logos apophantique, qui s'est imposée dans les grammaires. Ce fait a rendu possible la préservation de la perspective de la logique classique à propos du verbe copulatif dans l'analyse de phrases nominales. Ernst Vollrath fait une démonstration de l'importance et du rôle du temps en faisant appel aux définitions aristotéliques pour ὄνομα et ῥῆμα, le dernier n'étant que ὄνομα + «temps»:

Ohne die Hinzubezeichnung von Zeit ist das ῥῆμα selbst nicht anderes als ein ὄνομα, etwas, was etwas bezeichnet: αὐτὰ μὲν οὖν καθ'αὐτὰ λεγόμενα τὰ ῥήματα ὀνόματ' ἔστι καὶ σημαίνει τι, *De Int.* 3, 16b 19f. Der Zeitbezug kommt für das Zeit-Wort einzig von der Aussage her und durch diese zustande (Vollrath 1967: 150).

L'argument capital est qu'Aristote lui-même affirme qu'il n'y a pas de λόγος sans ῥῆμα, et que ῥῆμα se définit par le temps:

Für die Konstitution der Struktur der Aussage spielt das Zeit-Wort eine entscheidende Rolle. Zwar besteht jede Aussage aus Nenn-Wort und Zeit-Wort. Aber das Nenn-Wort kann auch außerhalb der Aussage auftreten, das Zeit-Wort als solche niemals [...]. Erst die Beistellung eines Zeit-Wortes zu einem Nenn-Wort stellt den Logos in seine Grundgestalt auf: ἄνευ δὲ ῥήματος οὐδεμία κατάφασις, *De Int.* 10, 19b 12 (Vollrath 1967: 150).

Tant la logique que la grammaire ignorent l'importance de l'information «temps» du verbe copulatif au niveau théorique général, notamment dans la définition, mais l'analyse de l'une ou de l'autre perspective ne peut pas éviter son rôle décisif au niveau de l'énoncé, car l'affirmation est possible seulement par le rapport de la temporalité de l'événement (ou du «procès»⁴) et le temps du locuteur, donc par le temps grammatical, qui, dans le cas du prédicat nominal, est exprimé par le verbe copulatif. Aristote indique que la négation se constitue par la négation de la

⁴ Le terme proposé par Antoine Meillet n'est que l'archilèxème pour «action» et «état» (ce qui «s'avance», ce qui se passe, ce qui se déroule dans le temps).

copule, donc du ce qu'il nomme «le troisième terme», et non pas par la négation du prédicat (nommé par les grammairiens «attribut du sujet», «nom prédicatif», etc.), qui conduit seulement à une indétermination (*De l'interprétation*, 10, 19b). Ce que peut être ignoré, d'une certaine façon, au niveau de l'analyse logique de la prédication – à savoir la temporalité de la copule –, s'avère être l'élément décisif au niveau linguistique, car ce qui fait qu'une phrase soit une phrase (abstraction faite des relations et concordances qui s'établissent à l'intérieur, fait spécifique pour un syntagme aussi) est précisément le temps grammatical. C'est seulement le rapport actualisé par le temps grammatical qui fait qu'un syntagme soit une phrase, car le contenu sémantique du syntagme est affirmé par le temps grammatical du verbe (copulatif ou non), la finalité d'une phrase étant exactement l'affirmation de son contenu.

La définition du prédicat par l'affirmation apparaît aussi dans la *Grammaire de Port-Royal*, où les auteurs la considèrent comme le trait l'essentiel du «verbe»:

un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation, c'est-à-dire, de marquer que le discours où ce mot est employé est le discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais en juge et qui les affirme (Arnauld et Lancelot, 1803: 332).

Bien entendu, le sens du concept 'affirmation' de cette définition est différent de ce que nous avons précisé auparavant en défendant une perspective linguistique (syntaxique), car les auteurs de cette grammaire préservent clairement la perspective logique, l'affirmation étant l'acte qui met en relation le sujet et l'attribut du sujet: «la liaison entre ces deux termes, qui est proprement l'action de notre esprit qui affirme l'attribut du sujet» (Arnauld et Lancelot, 1803: 331). Les grammaires actuelles continuent cette tradition par la définition du prédicat comme étant ce qu'on affirme du sujet, ce qui exclut les énoncés sans sujet (voir *supra*). La simple constatation que l'énoncé n'exige pas la présence d'un sujet syntaxique nous indique qu'une définition basée sur la relation sujet – attribut du sujet n'est pas une définition générale.

Le prédicat comme fonction syntaxique se définit comme *affirmation de quelque chose*, et non pas *ce qu'on affirme d'une autre chose* (à savoir, du sujet). L'affirmation de quelque chose – affirmation qu'un peut nommer «affirmation discursive» – est possible seulement par l'information grammaticale spécifique du verbe (même s'il s'agit du verbe copulatif), à savoir le temps grammatical. «Affirmation de quelque chose» peut sembler une simple modification de «ce qu'on affirme d'une autre chose». Il s'agit, en fait, de deux réalités complémentaires: l'«affirmation de quelque chose» est l'acte en tant que tel, tandis que «ce qu'on affirme d'une autre chose» est ce qui est soumis à l'acte. Une définition qui pointe sur «ce qu'on affirme d'une autre chose» se préoccupe de l'information lexicale du verbe prédicatif ou de l'attribut du sujet. Pourtant, cette information lexicale ne constitue pas du tout l'essence du verbe prédicatif, car l'information lexicale d'un certain verbe peut être codifiée au moins dans un nom (*manger – le manger, oublier – l'oubli*), mais qu'on peut trouver aussi codifiée dans une autre partie de discours lexico-grammaticale (cf. Wilmet 1997: 282). Quant au prédicat nominal, l'information lexicale de l'attribut du sujet, son contenu lexical est soumis à l'acte d'affirmation réalisé par le verbe copulatif, grâce à son information grammaticale

«temps». Donc, au niveau du prédicat nominal, l'attribut du sujet spécifie seulement l'affirmation, sans la réaliser par lui-même, elle étant réalisée par le verbe copulatif. Ainsi, le prédicat ne peut pas être défini simplement comme la qualité (l'attribut du sujet) liée à la substance (le sujet), c'est-à-dire comme une transposition en termes linguistiques de la définition du prédicat du logos apophantique. Il faut le définir en indiquant la caractéristique qui rend possible l'acte de l'affirmation. L'analyse d'une perspective linguistique de l'énoncé en général montre que l'affirmation est réalisée par l'insertion dans les coordonnées du temps par le temps grammatical du verbe, car c'est de cette façon que le contenu sémantique d'un énoncé s'actualise. Sans temps il n'existe pas de phrase (énoncé), car sans temps il n'existe pas de prédicat⁵.

Le cas du verbe copulatif exige quelques spécifications, car les grammaires en général lui confèrent un état de morphème au niveau du syntagme du prédicat nominal. Son état est assimilé à celui des verbes auxiliaires, totalement grammaticalisés, ou à celui des auxiliaires de modalité, partiellement grammaticalisés. Pourtant, on ne peut pas parler de grammaticalisation dans le cas du verbe copulatif. La langue prouve qu'il n'y a pas d'agencement libre entre un verbe copulatif et un attribut du sujet, quel que soit ce dernier (Laca 2000, Lamiroy et Melis 2005). En réalité, cette idée de l'asémantisme lexical du verbe copulatif est une extension de la perception du verbe copulatif *être*. Son noyau sémantique le plus restreint ('existence' et 'présence' en général', mais aussi 'identité' et 'subsomption') constitue l'argument le plus fort pour l'introduction dans la grammaire d'une forme ajustée de la perception logique. Les grammairiens considèrent que le verbe copulatif *être* serait tout simplement un instrument grammatical et qu'il aurait un état différent des autres verbes copulatifs, qui auraient une information lexicale réduite (*devenir, pouvoir*, etc.). Conformément à cette constatation, le verbe copulatif ne peut pas être considéré comme un «instrument grammatical» seulement sur la base d'un seul terme de la classe (*être*). La perspective logico-sémantique – basée sur l'information lexicale et présente au niveau syntaxique aussi – entraîne naturellement vers l'interprétation logique bien connue: le verbe copulatif est un instrument auxiliaire, et le prédicat est exprimé par l'attribut du sujet. Pourtant, selon les observations faites ci-dessus, le contenu lexical ne peut pas réaliser lui-même la fonction de prédicat au niveau syntaxique, mais c'est le contenu grammatical du morphème rattaché qui lui confère cette fonction. Les grammaires paient tribut à la logique en conservant l'hierarchie établie dans l'analyse du logos apophantique, où l'objet d'étude de la logique n'est pas du tout une analyse syntaxique de l'énoncé, mais le substrat logique de l'énoncé. Ainsi, la grammaire situe au premier plan l'information lexicale, c'est-à-dire l'expression du substrat logique (une correspondance possible uniquement dans le cas du logos apophantique), à laquelle on ajoute l'information grammaticale, en tant qu'information secondaire⁶.

Il est évident que la définition de la fonction syntaxique de «prédicat» ne peut pas emprunter la vision aristotélicienne à propos du côté linguistique du logos

⁵ Les langues où les phrases nominales se construisent sans copule (les langues sémitiques, par exemple) ne font pas l'objet de la présente étude, mais ce type de phrase implique aussi le temps, indiqué par de moyens spécifiques (topique et détermination) (cf. Ehlich: 2005 ; Agnel 1999: 114–116; Creissels 2006: 343–359).

⁶ Pour de détails à propos du verbe copulatif, voir Moscal 2013.

apophantique. Aristote relègue au second plan le terme comportant l'information grammaticale «temps», ce qui totalement en accord avec sa théorie⁷, car le temps implique nécessairement le locuteur, qui n'accomplit aucun rôle dans le logos apophantique. Le philosophe de Stagire réduit l'activité du locuteur à seulement une découverte (avec le sens du gr. ανακαλύπτω) de la réalité qui reste intacte devant le locuteur (son aperception). Le locuteur n'affirme rien, il ne fait que mettre en acte une relation préexistante. La linguistique (et la grammaire aussi) ne peut pas garder cette perspective, car la langue reflète de contenus de pensée subjectifs –qui créent la réalité pensée, opposée à la réalité ontique, et qui peut être purement individuelle (psychique) aussi – contenus dérivés de l'assimilation de la réalité (pas toujours ontique) par le locuteur (en tant qu'être aperceptif), et non pas de l'assimilation du locuteur par la réalité. La manière dont la grammaire analyse le prédicat nominal nous indique la conservation de la perspective logique. Le verbe copulatif est considéré comme secondaire, à titre de porteur d'information grammaticale seulement ou d'information lexicale réduite, mais c'est précisément l'information grammaticale du verbe copulatif qui confère la fonction de prédicat syntaxique dans les phrases copulatives et non pas l'information lexicale de l'attribut du sujet, qui seulement complète l'information lexicale du verbe copulatif. La théorie selon laquelle le verbe copulatif est secondaire dans la réalisation de la prédication n'a pas que l'argument de la tradition logiciste. Du point de vue linguistique (grammatical) c'est le verbe copulatif qui indique l'acte prédicatif. L'attribut du sujet y participe, mais comme élément secondaire du prédicat nominal, et secondaire non pas à l'information grammaticale du verbe copulatif, mais à son information lexicale, qui est, sans doute, insuffisante. On argumente parfois l'état secondaire du verbe copulatif dans le prédicat nominal par la structure des phrases copulatives du type russe *Dom nov*, mais dans cette situation il s'agit toujours du verbe copulatif *être* sous-entendu et toujours au temps présent de l'indicatif (temps qui peut comporter diverses valeurs). Dans l'exemple russe *Dom nov* le verbe apparaît obligatoirement, s'il ne s'agit pas du présent de l'indicatif. *Dom nov* est toujours 'Dom est' nov'. Ce procédé est utilisé dans beaucoup de langues et il est possible qu'il s'agisse même d'un universel linguistique. Une affirmation à caractère général ne présente pas une détermination temporelle en sanscrite (morphème zéro, qui signifie 'indéterminé'). En chinois, les deux formes verbales (perfectif et imperfectif) sont précisées par des adverbes. Le temps grammatical, soit qu'il est exprimé formellement ou non, est la condition et l'indice de la phrase. Le manque du verbe copulatif *être* dans la phrase nominale n'implique pas nécessairement son asémantisme, car il est sous-entendu. Son apparition dans les anciennes phrases nominales semble être plutôt la mise en expression, car son manque indique la troisième personne singulier (ou pluriel, par rapport au sujet) de l'indicatif avec la valeur indiquée par le contexte (général ou actuel), comme dans les situations où il est exprimée (cf. Hjelmlev: 1971).

⁷ Aristote n'abandonne pas réellement le problème de la justesse des mots, mais il le transfère au niveau de l'énoncé (cf. Coseriu 2003: 65–108).

5. Conclusions

Il importe que la définition du phénomène de la prédication comme entité linguistique (syntaxique) représente tout type de prédicat linguistique. Les grammaires continuent à rester dans la tradition de la logique classique, en gardant une définition qui réside dans la relation entre le sujet et le prédicat, même si ce type de phrase ne représente qu'une partie des phrases possibles dans une langue. La définition du prédicat linguistique comme «ce qui est affirmé du sujet» est une restriction aux phrases construites avec un sujet et se base sur le contenu lexical du terme qui remplit la fonction prédicative, tandis que la fonction syntaxique de prédicat n'est jamais indiquée par le lexème, mais par le morphème du terme qui remplit cette fonction. La réduction de la définition à «l'affirmation de quelque chose», qui met en relief le trait spécifique du prédicat, à savoir l'affirmation (discursive), la rend plus adéquate, car elle englobe tout type de phrase, au moins au niveau des langues flexionnelles. Une telle définition suppose une distinction claire entre deux sciences connexes par l'objet d'étude, à savoir le prédicat de la phrase en général pour la grammaire et le prédicat du logos apophantique (la phrase énonciative) pour la logique, mais aussi une distinction entre le concept de 'prédicat' au niveau logique et de 'prédicat' au niveau linguistique, distinction capitale quand il s'agit du prédicat d'une phrase énonciative.

Bibliographie

- Agnel 1999: Éva Agnel, *Phrase nominale et phrase avec "être" en hongrois*, Aix-en-Provence: Université de Provence – Service des Publications.
- [Aristote,] *De l'interprétation*: Aristote, *De l'interprétation*, Traduction (1936) J. Tricot (1893-1963), Éditions Les Échos de Maquis, 2014 (<http://www.echosdumaquis.com>).
- [Aristote,] *Métaphysique*: Aristote, *Métaphysique*, Traduction (éd. de 1953) de J. Tricot (1893-1963), Éditions Les Échos de Maquis, 2014 (<http://www.echosdumaquis.com>).
- Arnauld et Lancelot 1803: Arnauld et Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, Paris, Imprimerie de Munier.
- Cocchiarella 1986: Nino B. Cocchiarella, *Logical Investigations of Predication Theory and the Problem of Universals*, Napoli, Bibliopolis.
- Coseriu 1987: Eugenio Coseriu, *Logik der Sprache und Logik der Grammatik*, in *Formen und Funktionen. Studien zur Grammatik*, Tübingen, Max Niemeyer, p. 1–23.
- Coseriu 2003: E. Coseriu, *Geschichte der Sprachphilosophie*, Tübingen und Basel, A. Francke.
- Creissels 2006: Denis Creissels, *Syntaxe générale. Une introduction typologique. 1. Catégories et constructions*, Paris, Hermès–Lavoisier.
- Ehlich 2005: Konrad Ehlich, *Phrase averbale, phrase nominale? La constellation sémitique*, in *Syntaxe & sémantique. 6. Aux marges de la prédication*, Caen Cedex, Presses universitaires de Caen, p. 111–119.
- Hengeveld 1992: Kess Hengeveld, *Non-verbal Predication. Theory, Typology, Diachrony*, Berlin – New York, Mouton de Gruyter.
- Hjelmslev 1968 = Louis Hjelmslev, *Die Sprache*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- Hjelmslev 1971 = Louis Hjelmslev, *Le verbe et la phrase nominale*, in *Essais linguistiques*, Paris, Minuit, p. 174–200.
- Laca 2000: B. Laca, *Auxiliarisation et copularisation dans les langues romanes*, in «Revue de linguistique romane», 64, p. 427–444.

- Lamiroy et Melis 2005: Béatrice Lamiroy et Ludo Melis, *Les copules ressemblent-elles aux auxiliaires?*, in Hava Bat-Zeev Shyldkrot and Nicole Le Querler (Eds.), *Les périphrases verbales*, Amsterdam, John Benjamins, p. 145–170.
- Moscal 2013: Dinu Moscal, *Logique et grammaire dans la définition du verbe copulatif*, in «Logos & Episteme», 4/1, p. 31–51.
- Pfister 1976: Raimund Pfister, *Zur Geschichte der Begriffe von Subjekt und Prädikat*, in «Münchener Studien zur Sprachwissenschaft», 35, p. 105–119.
- Saussure 1922: Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, publié par Charles Bally et Albert Sechehaye, avec la collaboration de Albert Riedlinger, Paris, Payot.
- Veyrenc 1980: Jacques Veyrenc, *Études sur le verbe russe*, Paris, Institut d'Études Slaves.
- Vollrath 1967: Ernst Vollrath, *Der Bezug von Logos und Zeit bei Aristoteles*, in Hans-Georg Gadamer (Hrsg.), *Das Problem der Sprache*, München, Wilhelm Fink Verlag, p. 149–158.
- Wilmet 1997: Marc Wilmet, *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

The theory of predication between logic and linguistics

The general perception on the predicate in grammar goes back, in principle, on a tradition being grounded on Aristotle's theory regarding the phenomenon of predication. The special situation of the nominal predicate is itself a theme with a long history in the logical and linguistic research. Our study highlights the need for a distinction between the concept of 'predicate' from the linguistic level and the same concept from the level of logic. The analysis on the nominal predicate provides the opportunity of drawing a clear cut distinction between the logical hierarchy and the linguistic hierarchy of its constitutive elements.